

2eme Tournoi interne 2026 de L'ECHIQUIER TRESSOIS ET DES COTEAUX BORDELAIS

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'Echiquier tressois et des coteaux bordelais organise

Le 2eme tournoi interne 2026 DE L'ECHIQUIER TRESSOIS ET DES COTEAUX BORDELAIS

Samedi 09 Mai 2025

Ecole primaire de tresses

Avenue des Ecoles 33370 TRESSES

ARTICLE 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1er janvier 2023
- L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence rapide ». Le forfait est déclaré à la tombée du drapeau.
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence. Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur :
 - 1/ Le classement Elo Rapide FIDE, car le Elo Rapide FFE n'est plus publié pour les joueurs ayant un Rapide FIDE, à défaut
 - 2/ Le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut
 - 3/ Le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE

ARTICLE 3 HORAIRES

- Ouverture : 13h30
- Pointage et dernières inscriptions jusqu'à 13h45
- ronde 1 :14h00
- ronde 2 :14h40
- ronde 3 :15h20
- ronde 4 :16h00

- ronde 5 :16h40
- ronde 6 :17h20
- ronde 7 :18h00
- Fin du tournoi et Remise des prix : 18h30 mins environ

ARTICLE 4 CADENCE

- 12 minutes + 3 secondes par coup pour toute la partie

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

- Tous : gratuit

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz tronqué
- Buchholz
- Performance

ARTICLE 7 PRIX

- Pas de prix

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitres :	Jean-Luc Feit	Arbitre Fédéral Elite 1
Assisté si besoin par :	Lucie Argenté	Arbitre Fédérale Elite 1
	Pierre Rey	Arbitre Fédéral Open 1

ARTICLE 9 COMMISSION D'APPEL

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

ARTICLE 10 DIVERS

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Interdiction de fumer dans l'aire de jeu et dans tout le bâtiment
- Tout forfait doit être justifié et signalé à l'arbitre avant l'appariement suivant.
- Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement, deux avertissements entraînent l'exclusion du tournoi et le dépôt d'une plainte à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné
- Buvette installée dans le hall d'entrée et à l'extérieur (le plus loin possible de la salle de jeu)

ARTICLE 12 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'Échecs.

L'organisateur,
De Barros Frédéric

L'arbitre principal,
FEIT Jean-Luc